

Rapport d'évaluation

Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP)

du Séminaire de Sherbrooke

Faite à l'occasion de l'évaluation par l'établissement
du programme

Techniques juridiques (310.03)

Mai 2003

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Séminaire de Sherbrooke s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEECE) auprès de l'ensemble des collèges qui offrent un programme conduisant à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC). La Commission a demandé à tous ces établissements de procéder, au cours de l'année 1998-1999, à l'évaluation en profondeur d'un programme menant au DEC en appliquant leur propre politique et de lui transmettre un rapport portant à la fois sur le programme évalué et sur l'application de leur PIEP.

Le déclenchement des travaux d'évaluation du programme *Techniques juridiques* au Séminaire de Sherbrooke s'est effectué en 1998 et les travaux se sont poursuivis, périodiquement, jusqu'en décembre 2001. Pendant ces trois années, le Séminaire a connu un mouvement de personnel et des absences prolongées à la direction, bref une situation difficile. Le Séminaire de Sherbrooke a transmis son rapport d'évaluation du programme à la Commission qui l'a reçu le 15 mai 2002¹. Ce rapport présente la démarche suivie, l'évaluation du programme selon les critères retenus, des commentaires sur la PIEP et les annexes. La Commission déplore ce retard considérable non seulement dans une optique d'équité à l'égard de l'ensemble des collèges, mais aussi de validité et d'utilité véritable pour le Séminaire.

Un comité de la Commission, présidé par une commissaire², a analysé le rapport du Séminaire et a effectué une visite à l'établissement les 3 et 4 octobre 2002. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, des membres du conseil d'administration et de la commission des études, le comité d'autoévaluation ainsi que des professeurs³ des différentes disciplines de la formation spécifique et générale.

-
1. Le rapport du Séminaire, remis trop tard, n'a pas été inclus dans le rapport synthèse de l'évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes.
 2. Présidé par la commissaire M^{me} Louise Chené, le comité de visite était composé de M^{me} Carole Vaillancourt, coordonnatrice et professeure au Collège O'Sullivan de Montréal, de M^{me} Chantal Allard, conseillère pédagogique au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption et de M. Claude St-Hilaire, aide pédagogique au Collège de Bois-de-Boulogne. Le comité était assisté de Chantal Bouchard, agente de recherche de la Commission, qui agissait comme secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

La Commission a évalué l'application de la PIEP du Séminaire de Sherbrooke selon les critères annoncés dans le *Cadre de référence*, publié en 1994⁴, soit la conformité et l'efficacité, et selon les précisions données dans sa correspondance avec les collègues. Après une brève description du Collège, de sa PIEP et du programme évalué, la Commission expose dans le présent rapport les résultats de son évaluation.

4. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*, octobre 1994, 25 p.

Le collège, sa politique et le programme évalué

Le Séminaire de Sherbrooke, fondé en 1875, est un collège privé qui accueille environ 700 élèves à la formation de niveau secondaire et 350 élèves à la formation collégiale. Cette dernière est composée de quatre programmes préuniversitaires (sciences humaines, sciences de la nature, baccalauréat international, arts et lettres) et de quatre programmes techniques qui mènent au diplôme d'études collégiales (DEC-BACC en administration, commercialisation de la mode, techniques administratives et techniques juridiques). Le Séminaire offre aussi quatre programmes du secteur *Administration, commerce et informatique* et le programme *Techniques d'intervention pastorale* qui conduisent à une attestation d'études collégiales.

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Séminaire de Sherbrooke a été évaluée par la Commission en décembre 1996. À cette occasion, la CEEC jugeait que la politique *contient les composantes et éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité*. Elle appréciait, en particulier, la précision des deux types d'évaluation, continue et périodique, la description du processus d'évaluation et la consultation de personnes extérieures au Séminaire lors de l'évaluation d'un programme. Elle formulait par ailleurs quelques remarques qui concernent la consultation des enseignants sur le devis d'évaluation et sur les conclusions du rapport d'autoévaluation.

Le programme *Techniques juridiques*, d'une durée de trois ans, totalise 89 unités. Un stage de 15 semaines se déroule à la sixième et dernière session et 23 professeurs enseignent dans le programme. Parmi les 14 professeurs de la formation spécifique, sept sont engagés à la leçon. En formation générale, huit professeurs sont permanents et il y a un professeur à la leçon. Chaque année, le programme accueille un peu plus de 40 nouveaux élèves.

Évaluation de l'application de la PIEP

La conformité

La conformité exprime le rapport de concordance entre la démarche suivie par le Collège et le contenu de sa politique. Elle est successivement examinée sous l'angle du choix du programme à évaluer, de l'utilisation du système d'information sur les programmes d'études et du déroulement du processus d'évaluation.

Le choix du programme à évaluer

Les évaluations de programmes sont annoncées dans un calendrier annexé à la PIEP. Conformément à ce calendrier, le directeur de l'ordre collégial a choisi, pour une première application de la PIEP, le programme *Techniques juridiques* dont l'évaluation était prévue pour l'année 1998-1999. Cette décision a été motivée par le fait que le programme n'avait jamais été évalué et que sa réécriture en objectifs et standards était imminente. Le choix de ce programme n'a cependant fait l'objet d'aucune consultation formelle.

Le système d'information sur les programmes d'études

Le développement du système d'information sur les programmes s'amorce au Séminaire. Des données sont répertoriées, mais aucun lien fonctionnel n'est prévu pour effectuer leur mise à jour ou pour favoriser leur accessibilité et leur utilisation lors des évaluations de programmes. Les données sont produites à la demande et au besoin des différents intervenants. Le Séminaire a mentionné que la systématisation de l'ensemble des données disponibles constituait la prochaine étape à réaliser.

La Commission recommande au Séminaire de se doter dans les plus brefs délais d'un système d'information sur les programmes d'études qui lui permette de suivre attentivement le cheminement des élèves.

Le déroulement du processus d'évaluation

Un comité d'évaluation a été formé, en 1998, après le déclenchement des travaux d'évaluation. Il était composé de la responsable de la PIEP, du directeur de l'ordre collégial, de la responsable du programme évalué et d'un enseignant de la formation générale. Dû à des départs et à des absences prolongées, les travaux du comité d'évaluation se sont déroulés de façon intermittente. En 2001, la réunion de tous les membres du comité d'évaluation s'est avérée plus difficile à cause des horaires de travail; un enseignant de la

formation spécifique est venu remplacer l'enseignant de la formation générale. Des problèmes de transmission de l'information ont aussi retardé tout le processus.

Pendant ces trois années, parallèlement à l'évaluation dite en profondeur du programme, plusieurs activités d'évaluation continue se sont déroulées en réunion départementale et de façon informelle entre les enseignants, le personnel professionnel et la direction : analyse des plans de cours, pratiques régulières de dépistage des élèves en difficulté, interrogations des employeurs en milieu de stage, entretien avec un groupe témoin d'élèves finissants. Des analyses de la situation du programme au regard de la pertinence, de la cohérence et des ressources matérielles se sont également déroulées suite aux commentaires des employeurs, des élèves et des enseignants. Des problématiques ont été prises en charge au besoin et résolues.

La Commission considère que cette forme d'évaluation continue, qui devrait être plus formalisée, constitue un point de départ important pour l'instauration d'une véritable culture d'évaluation des programmes. Bien que la PIEP distingue clairement l'évaluation continue de l'évaluation périodique et qu'elle décrive les différentes étapes du processus d'évaluation d'un programme, cette distinction n'est pas comprise et la politique ne suscite pas l'adhésion de toutes les personnes concernées.

* * *

En résumé, la PIEP a été appliquée de manière partielle pour l'évaluation du programme *Techniques juridiques*. La démarche d'évaluation a été affectée par l'absence d'un système d'information sur les programmes d'études et par le désintérêt envers cette opération qui a duré beaucoup trop longtemps. Cet exercice, non conforme à la PIEP, n'a pas permis aux intervenants concernés de s'approprier la politique et d'en mesurer l'efficacité.

L'efficacité

L'évaluation de l'efficacité permet d'établir dans quelle mesure l'application de la politique contribue à assurer la qualité de l'évaluation des programmes d'études. L'examen de la Commission vise à déterminer si l'évaluation faite par le Collège a permis de porter un diagnostic adéquat sur l'état du programme et de prendre les mesures en vue d'améliorer, le cas échéant, sa mise en œuvre. De façon plus particulière, la Commission a examiné le devis d'évaluation, la collecte des données perceptuelles, la réalisation de l'évaluation ainsi que le suivi de l'évaluation du programme.

Le devis d'évaluation

Le devis d'évaluation a été préparé par la direction de l'ordre collégial sans consultation des enseignants. L'année 1996-1997 a été ciblée pour cette évaluation dans le but de mieux refléter la réalité du programme. Aucune problématique particulière n'a été mentionnée dans le devis. Ce dernier présente le choix du programme à évaluer et les deux critères d'évaluation, la cohérence et l'efficacité, mis en lien avec la situation du programme en révision. L'utilisation d'un outil de collecte des données et d'une grille d'analyse est mentionnée de même qu'un calendrier des opérations.

Les disciplines de la formation générale ont été évaluées au même titre que la formation spécifique. Cependant, le manque d'information dans le rapport en ce qui concerne les méthodes pédagogiques, les services de soutien et d'encadrement, les ressources humaines et matérielles et la gestion, rend impossible l'appréciation du programme dans son ensemble. Le devis ne précise pas les questions retenues pour l'évaluation, les responsabilités liées à la collecte des données et les ressources allouées à l'opération comme le prévoit la PIEP. La Commission constate que le devis n'a pas permis d'ordonner ni de coordonner l'évaluation de l'ensemble du programme.

Le rapport d'autoévaluation indique qu'une description des indicateurs reliés aux critères d'évaluation pourrait être présentée dans la PIEP. La Commission appuie cette proposition et, considérant ce qui précède,

elle recommande au Séminaire de débiter chaque évaluation de programme par l'élaboration d'un devis d'évaluation qui lui permette de relier les critères d'évaluation aux enjeux du programme et de déterminer les responsabilités nécessaires pour bien encadrer la démarche d'évaluation.

La collecte des données perceptuelles

Des données perceptuelles ont été recueillies au moyen de questionnaires. On a interrogé tous les élèves du Séminaire, les enseignants du programme évalué et un groupe témoin de neuf élèves finissants. Certains instruments de collecte des données ont été validés lors d'une utilisation précédente, mais le rapport fournit peu d'information sur l'adaptation de ces instruments à la présente évaluation ainsi que sur les consignes données aux répondants des questionnaires et aux participants du groupe témoin d'élèves. La collecte des données paraît s'être déroulée avec peu de rigueur. Le Séminaire gagnerait à réinvestir l'expertise et les instruments élaborés lors des évaluations antérieures. En conséquence, la Commission *suggère* au Séminaire de développer des outils transférables d'une évaluation à l'autre et d'adopter une pratique rigoureuse et constante de collecte des données perceptuelles.

La réalisation de l'évaluation

La Commission commentera la réalisation de l'évaluation en fonction de la pertinence des données recueillies, de l'analyse effectuée, des conclusions qui en découlent et des actions envisagées par le Collège pour améliorer la qualité de la mise en œuvre du programme.

Les données recueillies et l'analyse

Pour cette évaluation, des données sur les taux de diplomation, les taux de persévérance et l'épreuve uniforme de français ont été utilisées. Des données sur les lieux de stage et le placement des étudiants étaient également présentées dans le rapport. Les abandons ou les changements d'orientation n'ont pas été documentés. Le rapport ne se réfère pas aux taux de réussite par cours ni aux taux de réussite des épreuves synthèses de programmes.

Le Séminaire a répertorié plusieurs données qui concernent la cohérence du programme. Des grilles d'analyses démontrent les liens qui existent entre les objectifs du programme et l'ensemble du matériel pédagogique utilisé. Ces grilles lui ont permis d'analyser la situation du programme sous l'angle de la cohérence et de l'application de la PIEA.

Toutefois, peu de données permettent de juger de la valeur des méthodes pédagogiques, des ressources matérielles, des ressources humaines et de l'efficacité du programme. À titre d'exemple, il aurait été intéressant de répertorier les méthodes pédagogiques dans le but de démontrer leur diversité et l'adaptation de ces méthodes aux caractéristiques des élèves; de même, la présentation des notes moyennes des étudiants à l'entrée au collégial aurait permis des analyses plus poussées du cheminement scolaire. Le Séminaire a recueilli des données sur la pertinence et l'encadrement des élèves, mais ces aspects du programme, en plus de la gestion, ne sont pas analysés.

La Commission a noté avec intérêt que certains outils permettent aux responsables du programme de connaître la capacité de l'épreuve synthèse à mesurer l'atteinte des objectifs, mais cette information n'a pas servi à l'analyse de l'efficacité de l'évaluation des apprentissages. Elle a aussi appris que le centre d'aide en français était visité par un plus grand nombre d'élèves, mais ce sujet n'était pas traité dans le rapport. En somme, il est difficile d'avoir une vue d'ensemble du programme.

Les conclusions et les actions envisagées

Plusieurs constats sont émis suite à une brève description de la situation et la présentation de résultats des sondages. Des conclusions sont tirées sur des thèmes qui n'ont pas été traités dans le rapport; elles ne sont pas appuyées sur des analyses solides et documentées. Dans l'ensemble, il est difficile de comprendre le contenu exact des conclusions du Collège et de s'y rallier.

Le rapport ne présente pas d'actions envisagées, mais il fait état de certaines actions réalisées : la séquence des cours a été modifiée suite à des commentaires des superviseurs de stages; l'élaboration et l'approbation des plans de cours s'effectuent désormais à l'aide d'un guide et d'une grille adaptés aux exigences du programme; des modifications ont été apportées au cahier de bord du stagiaire; depuis 1999, l'épreuve synthèse de programme s'effectue en milieu de stage. En ce qui concerne les ressources, le nombre d'heures d'ouverture des laboratoires informatiques a augmenté pour mieux répondre aux besoins des étudiants. Finalement, des projets d'activités parascolaires ont été expérimentés et un service de relance des diplômés a été mis sur pied.

Ces actions réalisées ne sont pas toutes en lien avec les données présentées, les analyses et les conclusions formulées dans le rapport. Elles démontrent une prise en charge du programme, mais il est souvent difficile de comprendre, à la lecture du rapport, comment elles répondent aux besoins puisque ces derniers ne sont pas tous identifiés.

Le suivi de l'évaluation

Cette opération s'est déroulée parallèlement aux activités courantes d'évaluation continue; des actions ont été entreprises et plusieurs sont déjà réalisées.

Pour assurer le suivi des évaluations de programmes qu'il réalisera, la Commission recommande au Séminaire d'élaborer un plan d'action qui précise les responsabilités des actions envisagées et un échéancier de réalisation des actions.

Au terme de cette opération, la Commission constate que l'application de la PIEP s'est avérée peu efficace quant aux retombées directes qu'elle a eues sur le programme. Outre les faiblesses notées dans l'évaluation elle-même, l'étirement des travaux sur une trop longue période n'a pas permis de démontrer une réelle appropriation du processus d'évaluation. Sans doute, est-ce dû au peu de liens existant entre la PIEP et les pratiques du Séminaire, comme en témoigne le fait que la PIEP n'est guère connue des intervenants des programmes, ni de ceux qui sont en charge des activités d'évaluation. Dans ces circonstances,

la Commission recommande au Séminaire

- de réviser sa PIEP de manière à inclure des dispositions qui conviennent à ses besoins;*
- de procéder à une consultation de toutes les personnes concernées avant de faire adopter une version révisée de sa PIEP de façon à susciter une meilleure adhésion à cette politique;*
- de favoriser le développement d'une culture d'évaluation par la diffusion et la circulation de l'information à tous, l'identification des besoins de perfectionnement, l'augmentation des échanges avec les collègues du réseau, le développement d'une expertise, l'implication de toutes les instances dans les activités d'évaluation et le soutien aux évaluateurs.*

En vue d'assurer son développement avec les meilleurs outils possibles et de démontrer une prise en charge institutionnelle des activités d'évaluation dans la gestion des programmes d'études, la Commission demande au Séminaire d'appliquer sa PIEP révisée à un programme de son choix au plus tard au cours de l'année 2004-2005 et de lui transmettre la même année son rapport d'autoévaluation.

Conclusion

Cette première application par le Séminaire de Sherbrooke de sa PIEP n'a pas permis de démontrer la capacité du Séminaire à conduire des évaluations en profondeur de ses programmes d'études. L'étirement des travaux sur une période de trois ans a nui à son efficacité et provoqué un désintérêt envers la démarche d'évaluation.

L'évaluation du programme est incomplète principalement à cause de l'absence de données et d'analyses pour appuyer les conclusions. La Commission constate que cette évaluation n'a pas eu toute l'efficacité souhaitée pour ce genre d'exercice. Les quelques actions réalisées et mentionnées dans le rapport proviennent d'analyses partielles effectuées en réponse à des problématiques particulières étrangères à l'évaluation.

En vue de répondre aux besoins du Séminaire en évaluation de programmes, la Commission lui recommande d'implanter son système d'information sur les programmes, de réviser sa PIEP et, pour ce faire, de consulter l'ensemble des intervenants concernés dans le but de susciter une meilleure adhésion à la politique. Elle fait deux autres recommandations qui portent sur l'élaboration du devis d'évaluation et du plan d'action et, elle suggère au Séminaire de porter une attention particulière à ses outils de collecte des données. La Commission demande aussi au Séminaire d'appliquer sa nouvelle PIEP à un programme de son choix.

Dans l'ensemble, la Commission juge que l'application faite par le Séminaire de Sherbrooke de sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes, lors de l'évaluation du programme *Techniques juridiques*, a été peu conforme et peu efficace.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation, le Séminaire de Sherbrooke a, dans l'ensemble, donné son adhésion à l'analyse. La Commission propose une légère correction dans le rapport.

Actions envisagées

Le Séminaire s'engage à revoir sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP) et à l'appliquer sur un programme de son choix. À ce jour, un comité composé de deux enseignants et de la direction a été créé afin de préparer la nouvelle PIEP. Le comité travaillera en collaboration avec la commission des études.

Afin de se doter d'un système d'information sur les programmes d'études, la direction du collégial, appuyée par le responsable de l'organisation scolaire, verra à améliorer l'accessibilité des informations et leur utilisation.

Pour sa part, la Commission souhaite être informée, au moment opportun, des actions réalisées au regard de la recommandation portant sur la mise au point d'un système d'information. Elle vous demande de lui soumettre la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) que vous adopterez dans le suivi de la recommandation à ce sujet. Enfin, elle compte recevoir dans les délais indiqués le rapport d'autoévaluation d'un programme réalisé avec cette nouvelle PIEP.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président